



**MISE EN ŒUVRE  
DE L'INITIATIVE PPTE II :**

**LES MINISTRES DES PPTE RENCONTRENT LES IBW  
POUR EXPRIMER LEURS INQUIÉTUDES  
CONCERNANT L'INITIATIVE PPTE**

***7<sup>e</sup> Réunion ministérielle PPTE***

***Washington, 27 septembre 2002***

Le Réseau Ministériel des PPTE a pris une nouvelle disposition importante lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale qui s'est tenue à Washington le 27 septembre 2002. Les Ministres des Finances de 28 Pays pauvres très endettés, sous la Présidence de Michel Meva'a m'Eboutou, Ministre des Finances et du Budget du Cameroun ; Gerald Ssendaula, Ministre des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'Ouganda et Famara Jatta, Secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques de la Gambie, ont rencontré des hauts fonctionnaires venus des Institutions de Bretton Woods ainsi que les Ministres du Développement des pays donateurs, afin d'exprimer leurs inquiétudes face au ralentissement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et au manque de viabilité de la dette à long terme qui en découle pour la plupart des PPTE.

La réunion ayant été quelque peu perturbée par des problèmes de sécurité et de transport, le débat s'est révélé beaucoup moins actif que la normale lors des Réunions Ministérielles des PPTE. Pendant et après la réunion, les Ministres ont toutefois formulé de nombreuses recommandations positives visant à améliorer la mise en œuvre de PPTE, qui s'articulent autour de quatre domaines :

### **1. Non-participation des créanciers**

La non-participation de nombreux créanciers a rendu non viable le fardeau de la dette d'un grand nombre de pays. Bien que de récents documents émis par les Institutions de Bretton Woods se soient penchés davantage sur cette question, les Ministres ont déploré la lenteur des mesures destinées à y remédier. Ils ont formulé cinq suggestions supplémentaires :

- que les IBW analysent exactement pays par pays l'impact de cette non-participation sur la viabilité de la dette et présentent l'analyse dans les futurs documents du Conseil, y compris leur prochaine analyse globale de l'Initiative PPTE ;
- la création d'un fonds d'assistance technique et juridique d'intervention rapide, afin d'aider les pays à se défendre face aux procès intentés par les créanciers, que ce soit dans leurs propres juridictions ou à l'extérieur, ainsi qu'une intégration plus étroite de ces mesures dans les discussions sur les procédures « d'impassé » destinées aux pays à revenu intermédiaire ;
- la création d'un fonds d'apurement des dettes dues à d'autres PPTE – mais aussi à d'autres pays ayant bénéficié d'un allègement concessionnel de la dette ou bien à des institutions multilatérales sous-régionales dont les membres sont principalement à faible revenu ou PPTE ;
- que les membres du G7 et autres pays donateurs continuent à assurer le financement du Fonds fiduciaire des PPTE, mais que, dans la mesure du possible, les institutions multilatérales envisagent d'offrir davantage de leurs propres fonds pour combler les éventuels déficits de financement liés à leurs contributions, réservant ainsi les contributions des donateurs aux institutions qui ne disposent pas de financement à offrir.

### **2. Chocs extérieurs**

Les Ministres ont félicité les Institutions de Bretton Woods de s'être montrées plus sincères dans leurs récents documents du Conseil concernant l'optimisme excessif de leurs projections économiques antérieures, ainsi que les risques qu'entraînent les « chocs extérieurs », tels que la baisse des prix des produits de base, pour la viabilité de la dette d'un pays. Ils ont toutefois signalé que pratiquement aucune proposition n'est formulée actuellement au niveau international pour remédier à ce problème, hormis un ajustement accru des pays en développement et davantage de financement concessionnel de la part des donateurs.

Les Ministres ont souligné qu'il est indispensable d'entourer l'Initiative PPTE d'un cadre de mesures plus vaste en vue de surmonter les chocs. Ces mesures doivent englober les éléments suivants :

- prévoir des projections économiques plus réalistes dans les programmes de la FRPC, qui stipulent plus clairement comment parvenir à la croissance accélérée nécessaire pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ;
- compter les éventuelles annulations de dette bilatérale au-delà de 90 % comme un véritable allègement « supplémentaire », rabaissant ainsi les fardeaux de la dette des PPTE de 25 % des exportations en moyenne et leur offrant une marge de sécurité supplémentaire pour se protéger des chocs ;
- offrir aux PPTE un financement d'urgence économique, automatique et rapidement disponible, en fonction d'évaluations annuelles de la viabilité de leur dette, afin de veiller à ce que les chocs extérieurs ne réduisent pas le financement disponible en vue des dépenses en réduction de la pauvreté.

### **3. Rationalisation de la conditionnalité**

Les Ministres ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une gestion économique saine, d'une discipline budgétaire et d'une inflation faible. Ils ont toutefois souligné que le principal motif du retard croissant et inquiétant de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE ne réside PAS dans les processus participatifs liés à l'obtention d'un consensus national sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Il concerne plutôt le fait que le FMI et la Banque mondiale continuent à ne pas rationaliser suffisamment leurs conditions, ce qui nuit à la participation aux programmes ainsi qu'à leur mise en œuvre et retarde les bilans de FRPC ainsi que les nouveaux programmes.

Les Ministres ont donc prié vivement les Institutions de Bretton Woods de :

- réduire encore davantage le nombre de conditions structurelles des programmes, en les limitant à celles qui sont indispensables pour la croissance et la réduction de la pauvreté et en éliminant toute microgestion de leurs économies ;
- approuver, pour les pays ayant atteint un certain niveau de stabilisation, des cadres macroéconomiques plus flexibles offrant davantage de possibilités en matière d'accélération de la croissance et de dépenses antipauvreté ; et
- progresser beaucoup plus rapidement dans la mise au point d'une méthodologie en faveur d'une Analyse *ex ante* de l'impact social et sur la pauvreté (AISP) de toutes les conditions du programme, de façon à permettre aux PPTE eux-mêmes d'appliquer des outils pratiques à cette analyse, en bénéficiant d'une assistance indépendante des IBW le cas échéant ;
- réviser semestriellement la progression des IBW et autres donateurs en matière de rationalisation des conditions, de mise au point et d'application de l'AISP.

### **4. Financement des Objectifs de Développement du Millénaire**

Les Ministres ont exprimé leur satisfaction face aux récentes promesses d'aide supplémentaire au développement formulées à l'occasion de la conférence de Monterrey. Ils se sont également engagés à accroître au maximum leurs propres efforts pour mobiliser épargne intérieure et recettes budgétaires en vue de dépenses en réduction de la pauvreté, à poursuivre les négociations pour l'ouverture des marchés des pays développés et l'élimination des subventions agricoles, ainsi qu'à

prendre toutes les mesures nécessaires pour attirer un niveau appréciable d'investissement étranger privé.

Ils ont toutefois signalé qu'il n'existe toujours aucune analyse systématique de la contribution de l'allègement PPTE et des autres financements aux Objectifs de Développement du Millénaire ainsi qu'à la réduction de la pauvreté mondiale, ni du déficit de financement subsistant pour les ODM après allègement de la dette au titre de PPTE.

Ils ont donc prié vivement les Institutions de Bretton Woods de :

- présenter les besoins et déficits de financement des ODM pour tous les pays dans l'ensemble des documents du Conseil relatifs à PPTE et aux DSRP, et
- accélérer leurs efforts pour coordonner l'aide supplémentaire et autres flux de manière à ce que le financement destiné à la réduction de la pauvreté bénéficie aux pays les plus attachés à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à une gestion économique saine, et à ne pas l'attribuer selon des critères commerciaux ou stratégiques d'origine bilatérale.

Les Ministres ont également déploré que de nombreux pays de l'OCDE continuent à leur offrir des financements non concessionnels et de faible qualité (spécialement liés, spécifiques à certains projets et mal coordonnés) en faveur de projets non prioritaires, ainsi que le manque d'analyse des questions de dette intérieure dans les Documents du Conseil relatifs à la FRPC et à PPTE. Ils se sont par conséquent engagés à refuser, dans la mesure du possible, les offres de financement extérieur non concessionnel ou de faible qualité, ainsi qu'à analyser leur propre viabilité de la dette intérieure, afin de veiller à une gestion de la dette saine. Il n'empêche qu'en l'absence de financement concessionnel et face à des chocs extérieurs, les PPTE se voient souvent contraints d'accepter de moins bonnes offres de financement du développement. Les Ministres ont donc vivement invité les institutions internationales ainsi que les gouvernements de l'OCDE à les aider à éviter ces offres en :

- étendant leur analyse des financements extérieurs futurs, ainsi que leurs recommandations sur les types de financement à éviter par les PPTE, au-delà des simples plafonds de concessionnalité, de façon à couvrir un éventail bien plus vaste d'aspects « qualitatifs » ;
- dressant un bilan complet et impartial, destiné aux Conseils de ces institutions et consacré aux pratiques de financement des principaux donateurs et prêteurs, qui permettrait de résumer les options de financement dont disposent les PPTE ;
- s'impliquant encore plus activement dans toutes les tribunes de coordination des donateurs, afin d'améliorer la qualité ainsi que la quantité de leur financement.

Enfin, les Ministres ont donné leur appui à deux propositions visant une meilleure coordination de l'assistance prêtée aux PPTE en matière de renforcement des capacités. Ils sont convenus de :

- convertir le Comité consultatif du PRC PPTE en un plus vaste Groupe de coordination PPTE qui englobera l'ensemble des prestataires à but non lucratif d'assistance et de financement pour le renforcement des capacités des PPTE en gestion de dettes, et qui permettra à ces derniers d'établir le programme concernant l'assistance des donateurs aux initiatives de financement en vue de renforcer leurs capacités en gestion de dettes et domaines connexes, à partir de sa réunion de novembre 2002 ;
- effectuer (avec l'assistance des organisations partenaires de mise en œuvre du PRC) des auto-évaluations semestrielles et réalistes de leurs capacités en gestion de dettes, afin de définir plus

clairement le programme et les priorités de renforcement des capacités dans les PPTE. Ils s'appuieront pour cela sur le système d'évaluation mis au point antérieurement pour rendre compte de la progression du PRC aux donateurs, tandis que des résumés de ces résultats seront présentés à la communauté internationale lors des réunions du Groupe de coordination.

Suite à la Réunion Ministérielle, une conférence de presse qui s'est tenue samedi 28 sous la direction des Ministres des Finances du Mozambique et du Niger a rassemblé plus de 50 journalistes et bénéficié d'une vaste couverture médiatique. Les Ministres de l'Ouganda et de la Gambie ont également incorporé les recommandations des Ministres des PPTE aux réunions du Comité de développement et du comité électoral africains, renforçant ainsi la coordination avec d'importants groupements représentatifs. L'année prochaine, le Réseau Ministériel des PPTE accélérera ses efforts pour mieux faire entendre la voix des PPTE sur la scène internationale.